

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 28 JUIN 2022 À 18 H 30
À LA SALLE DES FÊTES DE NUITS-SAINT-GEORGES

PRÉSENTS : PRÉSIDENT : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danièle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNALT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Evelyne GAUTHEY, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Malika AMINI, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Christèle POUTHIER, Nicole GENEVOIX, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Hervé TILLIER, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Antonio COBOS, Thomas CAGNIANT, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Philippe BALIZET.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Denis GAILLOT a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.
Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Florence VEDRENNE a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Olivier BAYLE.
Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Frédéric GROSNIKEL, DGS - Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs – Isabelle RIGONI, Secrétariat général – Clara DE LA BROISE, chargée de communication.

Le compte rendu du Conseil communautaire du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Président débute la séance en faisant un point sur le dysfonctionnement de la cuisine centrale d'API RESTAURATION à Genlis, qui est intervenu vendredi 24 juin.

La Communauté de communes a été informée le matin de ce problème et les instructions ont été envoyées sur chaque restaurant scolaire. Or, il semble que les sites Petite Enfance n'ont pas été informés. Une enquête interne a été diligentée pour connaître les tenants et les aboutissants.

Projets de délibérations

Instances communautaires :

Le Président présente la délibération C/22/75 – Modification des listes des commissions communautaires thématiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Eau :

Monsieur POULLOT présente la délibération C/22/76 - Adoption de la charte d'engagement pour la stratégie départementale de l'eau.

Monsieur LUCAND est favorable à titre personnel avec cette charte même si elle a suscité des débats politiques.

Monsieur GRAPPIN précise qu'il s'agit d'une ressource complémentaire à ce qui existe dans les territoires. L'objectif est de créer un syndicat mixte de production qui mettra à disposition de l'eau aux Communes, Syndicats ou EPCI compétents pour la distribution de l'eau potable. Le syndicat mixte bénéficiera de subventions du Département à hauteur de 80 %.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Déchets :

Monsieur TOUBIN présente la délibération C/22/77 – Modalités de gestion des activités du service déchets, et l'ensemble des hypothèses retenues.

Monsieur GRAPPIN indique qu'il y a une vraie valeur ajoutée à gérer les déchèteries en régie. Il y a également une valeur ajoutée sur l'entretien des PAV. Par contre, sur l'entretien/maintenance des bacs et la collecte, les prestataires sont plus intéressants.

Monsieur TOUBIN précise que la collecte du bac gris sur l'ex Communauté de communes de Nuits-Saint-Georges se fera toujours en régie jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur RUPIN se demande de quelle façon cela va se passer avec les professionnels et les services publics (cantine, salle des fêtes, etc ...).

Monsieur TOUBIN lui répond qu'une tarification professionnelle sera mise en place pour tenir compte des coûts réels.

Monsieur LUCAND remarque qu'une partie du centre ville de Nuits-Saint-Georges est en C2. Il se demande si d'autres communes pourraient bénéficier de la C2.

Monsieur TOUBIN lui répond que l'orientation sera plutôt de passer le centre ville de Nuits-Saint-Georges en C1.

Pour le Président, il s'agit plus d'une collecte hebdomadaire avec en alternance une semaine les OMR et l'autre semaine les emballages.

Monsieur TOUBIN indique que de nombreux abonnés se plaignent de voir passer les camions toutes les semaines.

Monsieur MORIN souhaite obtenir l'étude complète. Le dossier complet sera transmis aux élus.

Monsieur DALLER remarque que cela est moins confortable pour les habitants de l'ex Communauté de communes du Sud Dijonnais. Il faudra bien l'expliquer aux habitants.

Monsieur MUTIN s'interroge sur le risque de grève lié au passage en privé.

Monsieur DANIEL se demande si les petites rues continueront à être desservies en collecte. Le Président lui répond que le prestataire devra adapter ses véhicules.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Tourisme :

Madame POSTANSQUE présente la délibération C/22/78 - Adoption des tarifs de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Petite Enfance et Enfance Jeunesse :

Madame DUREUIL présente les six délibérations suivantes :

- C/22/79 - Réactualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant gérés en régie.
- C/22/80 - Règlement de fonctionnement du dispositif d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Monsieur DALLER se demande si, en fonction des besoins, le CLAS pourrait être organisé sur d'autres secteurs.

Monsieur GRAPPIN lui répond qu'il le souhaite avec toutefois les difficultés de trouver des bénévoles.

- C/22/81 - Tarification compétence Petite Enfance – Annule et remplace délibération C/22/68 du 12 avril 2022.
- C/22/82 - Tarification compétence Enfance Jeunesse – Annule et remplace délibération C/22/68 du 12 avril 2022.
- C/22/83 - Tarification compétence CLAS – Annule et remplace délibération C/22/68 du 12 avril 2022.

Départ de Madame PETRIGNET.

- C/22/84 - Marché de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants périscolaires, extra-scolaires et les structures multi-accueils de la petite enfance.

Ces six délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Service Commun Scolaire :

Monsieur CARRE présente la délibération C/22/85 - Avenant n°4 à la convention portant règlement du Service Commun Scolaire.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Télécommunications :

Le Président présente la délibération C/22/86 - Modification de transfert n° 1 au marché d'infrastructure de téléphonie fixe sur IP – Modification du titulaire.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Infogérance :

Le Président présente la délibération C/22/87 - Modification de transfert n° 1 au lot n°1 du marché de services d'infogérance, projets et fournitures informatiques – Modification du titulaire.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines :

Le Président présente les six délibérations suivantes :

- C/22/88 - Transformation d'un emploi permanent, à temps complet, au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en un emploi permanent, à temps complet, au grade d'agent de maîtrise – Promotion interne 2022.

Le Président rappelle la procédure d'instruction des dossiers de promotion interne.

- C/22/89 - Transformation de trois emplois permanents, à temps complet, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en trois emplois permanents, à temps complet, au grade d'agent de maîtrise – Promotion interne 2022.

Départ de Madame GALLOIS.

- C/22/90 - Transformation de quatre emplois permanents, à temps complet, au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe en quatre emplois permanents, à temps complet, au grade d'agent de maîtrise – Promotion interne 2022.
- C/22/91 - Transformation d'un emploi permanent, à temps complet, au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe en un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe – Direction de l'action culturelle et sportive.
- C/22/92 - Transformation d'un emploi permanent à temps complet au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe en un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe – Direction de l'action culturelle et sportive.
- C/22/93 - Objet : Création du Comité Social Territorial local et de sa formation spécialisée.

Ces six délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Affaires financières :

Madame VENTARD présente les huit délibérations suivantes :

- C/22/94 - Objet : Modalité de répartition entre le budget Principal et les budgets annexes des frais d'administration générale de la Communauté de communes.

Madame VENTARD remercie les membres de la commission Finances qui ont travaillé sur cette proposition de répartition des charges de structure à plusieurs reprises.

Départ de Monsieur CHETTA.

- C/22/95 - Objet : Budget Eau Régie – Décision Modificative n° 1/2022.
- C/22/96 - Objet : Budget Assainissement Gevrey-Nuits Régie – Décision Modificative n° 1/2022.
- C/22/97 - Objet : Budget Déchets – Décision Modificative n° 1/2022.
- C/22/98 - Objet : Budget ZAE Nuits-Saint-Georges – Décision Modificative n° 1/2022.
- C/22/99 - Objet : Budget ZAE Gilly-les-Cîteaux I – Décision Modificative n° 1/2022.
- C/22/100 - Objet : Budget Transport – Décision Modificative n° 1/2022.
- C/22/101 - Objet : Budget Principal – Décision Modificative n° 1/2022.

Ces huit délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses

- Le Président indique que la Mission Locale de Beaune a remercié la Communauté de communes suite à la subvention attribuée.

APF France Handicap a remercié également la Communauté de communes pour la subvention attribuée lors de la 61[°] Vente des vins des Hospices de Nuits en mars 2022.

- Monsieur RUPIN s'interroge sur l'avancement du versement d'une subvention à l'Abbaye de Cîteaux. Le Président lui répond qu'il avait prévu de proposer l'aide de la Communauté de communes à l'Abbaye mais qu'entre temps, il a reçu une remarque du maire d'Agencourt. Il évoquera ce point en Conseil à la rentrée.

Fin de la séance à 21h00.